

Les apports de la loi ESS pour les acteurs locaux le 26 mars à Niort

jeudi 26 mars 2015, par [lpe](#)

Pour la 1ère fois en France, une loi relative à la reconnaissance et au développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) a été adoptée par le Parlement le 31 juillet dernier. Pourquoi cette loi ? Quelles modifications apporte-elle ? Quelles nouvelles opportunités s'offrent aux entreprises ?

Pour répondre à ces questions, le Pôle Universitaire de Niort, en partenariat avec la Communauté d'agglomération du Niortais et le PTCE Elan Coopératif Niortais, vous invite à deux conférences où universitaires et acteurs de terrain présenteront concrètement les apports de la Loi ESS pour le territoire.

Rendez-vous à 18h, à la bibliothèque du Pôle Universitaire de Niort (11 rue Archimède) le 26 mars 2015 - Temps 1 : Nouveau périmètre : qui est concerné ?(nouveaux agréments, nouvelles structures)

Les échanges se poursuivront autour d'un cocktail.

Inscription obligatoire [via ce lien](#)

Contact : tiphaine.le.fur@univ-poitiers.fr- 05.49.24.99.91

Programme :

- Ouverture : Yves Jean, Président de l'Université de Poitiers, Jérôme Baloge, Président de la Communauté d'agglomération du Niortais et Maire de Niort

- 18h10-18h30 - Contexte : Joël Monnet, professeur de Droit privé à l'Université de Poitiers

- 18h20-19h45 - Table ronde :

Objectifs : présenter le nouveau périmètre de l'ESS suite à la publication de la loi, les acteurs concernés, les conditions pour en faire partie, les nouvelles formes d'entreprises créées ou reconnues.

Seront abordés et présentés : l'ouverture aux entreprises commerciales classiques si elles prouvent leur utilité sociale, la reconnaissance des CAE, les SAS et les SCOP d'amorçage.

Intervenants :

— Mathieu Leydet, chargé de mission Observatoire, CRESS PC

— Lionel Lascombes, directeur Direccte UT 79

— Johan Baufreton, délégué régional, URSCOP Poitou-Charentes

— Othalia Katz, animatrice de l'Atelier de la création, Communauté d'agglomération du Niortais

— Intervenant membre de la CAE la Ruche Oxalis

- Temps d'échange avec la salle

- 19h45-20h - Conclusion par Joël Monnet, professeur de Droit privé à l'Université de Poitiers